

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Police de l'Eau et Milieux Aquatiques

Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Bassin amont de l'Adour »

LE PREFET DES LANDES

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-30 sur la commission locale de l'eau (CLE) chargée de l'élaboration, la révision, le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement,

VU la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2005 instituant la commission locale de l'eau (CLE) chargée d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Bassin amont de l'Adour »,

VU l'arrêté préfectoral du 14 février 2011 portant modification de la composition de la CLE du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Bassin amont de l'Adour »

VU les demandes de l'Unicem Aquitaine en date du 19 avril 2011, du Comité Départemental du Tourisme des Landes en date du 21 février 2011, du Conseil Régional Midi-Pyrénées en date du 24 février 2011, du Conseil Général des Hautes-Pyrénées en date du 28 avril 2011, du Conseil Régional d'Aquitaine en date du 18 mars 2011 et du Conseil Général des Landes en date du 31 mars 2011,

SUR LA PROPOSITION du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Landes,

ARRETE

Article 1^{er}: L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2005 portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Bassin amont de l'Adour » est modifié comme suit :

« Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux

	Titulaire	Suppléant
Service		
Conseil Régional Aquitaine	M. Eric GUILLOTEAU	
Conseil Régional Midi- Pyrénées	M. Bernard PLANO	
Conseil Général des Hautes Pyrénées	M. Roland DUBERTRAND	
	M. Jean GUILHAS	
Conseil Général du Gers	M. Marc PAYROS	
	M. Francis DAGUZAN	
Conseil Général des		
Pyrénées Atlantiques	M. Bernard SOUDAR	
	M.Jean-François	
Landes	BROQUERES	
	M. Gabriel BELLOCQ	
Association des Maires	M. Henri DUBOE	
des Hautes Pyrénées	(maire de Trébons)	
	M. Jean GUILHAS	M. Gilbert DUCOS (maire de Marsac)
	(maire de Maubourguet)	
Association des Maires	M. Jean PAGES	M. Alain FAGET
du Gers	(maire de Galiax)	(maire de ST Martin d'Armagnac)
	M.Jean-Claude FRANCHETTO	
	(maire de Caumont)]

1 75	Dr. 4 d. DDVZI	
Association des Maires		
des Pyrénées Atlantiques	(maire de Saint Castin)	
1	M. Alain LECHON	
	(maire de Burosse-Mendousse)	
Association des Maires	M. Jean Paul LASSERRE	
des Landes	(maire de Toulouzette)	
· ·		
	M. Michel DAGUINOS	M. Henri DUHON
	(maire de Saint Jean de Lier)	(maire de Vicq d'Auribat)
Ţ		
Structures	CC du Val d'Adour	
	M. Marc BORDIER	
Hautes Pyrénées	William Botto Ibit	
Titutios i yronoos	CC des Baronnies	
	M. Claude DEGAUCHY	
	(maire d'Escots)	
Characteristic		
Structures	CC Bastides et Vallons du	
	Gers	
Gers	M. Alain BEZIAN	
	(maire de Tasque)	
	CC Monts et Vallées de	
	l'Adour	
	M. Guy SAINT GUILHEM	
Structures	CC de Lembeye	CC de Garlin
Intercommunales des	M. Patrick BARBE	M. René LARROUCAU
Pyrénées Atlantiques	(adjoint au maire de Lannecaube)	(conseiller municipal de Saint
1		Jean Poudge)
	CC d'Arzacq	,
	M. Guy BARUS	
	(maire de Géus d'Arzacq)	
Structures	CC du Pays Tarusate	
Intercommunales des	M. Alain LABARTHE	
Landes	(maire de Bégaar)	
	(
	CC du Cap de Gascogne	
	M. Jean Pierre DALM	
	(maire de Saint Sever)	•
	(mane de Baint Sever)	
Syndicat de rivière des	Comité Rivière du Haut Adour	
1 -		
Hautes Pyrénées	M. Alain ARAGNOUET	
	SIDGEA	
	SIDCEA M. Gadania DOLIGGALI	
	M. Sylvain DOUSSAU	
Syndicat de rivière du	Syndicat mixte d'entretien de	
Gers	1'Adour Gersois	
	M. Joël BOUEILH	
Syndicat de rivière des	ı	1
Pyrénées Atlantiques	Montaner M. Julien LACAZE	·
	_ = = = = = = = = = = = = = = = = = = =	

0 11 1		gr 1- 1- xz-11/- 1- O-1	OT 1 1 37 11/ 1 O 1
Syndicat de ri	iviere d	s SI de la Vallee du Gabas et du	SI de la Vallée du Gabas et du
Landes		Laudon	Laudon
		M. Bernard LABADIE	M. Jean Pierre LAFFERRERE
		(adjoint au maire d'Eyres	(maire de Philondenx)
1		Moncubes)	, ,
		SI du bassin versant du Bos	
		M. Philippe ANACLET	·
		(adjoint au maire de Bas	
		mauco)	
Institution Adou	ur	M. Jean Claude DUZER	Mme Isabelle CAILLETON
		M. Guy DARRIEUX	
		Monsieur Michel Pastouret	 Monsieur Régis SOUBABERE
·		M.Bernard SUBSOL	
l		INTERITOR SORPOR	

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Service	Titulaire	
Chambre d'agriculture des Hautes Pyrénées	M. Christian PUYO	M. Jean Jacques VERDOUX
Chambre d'agriculture du Gers	M. Pierre LAJUS	
Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques	M. Michel MARQUE	M. Guy ESTRADE
Chambre d'agriculture des Landes	M. Jean-Michel ANACLET	M. Marcel SAINT CRICQ
Chambre de commerce et d'industrie	M. Michaël EHMANN (Gers)	M. Patrick ZERBINI (Hautes Pyrénées)
	M. Jean BAROTTIN (Landes)	Mme Monique DAUDE (Pyrénées Atlantiques)
Associations de Protection de la Nature		UMINATE 32 Le Président ou son représentant
	SEPANSO Landes Le Président ou son représentant	UMINATE 65 Le Président ou son représentant
	Nature Midi Pyrénées Le Président ou son représentant	Landes Nature Le Président ou son représentant
Association de consommateur	UFC que choisir Pierre JOUY	UDAF (40) la Présidente ou son représentant
Fédération de Chasse	M. Jean Luc DUFAU (Landes)	,

Canoë Kayak	M. Georges DANTIN	M. Manuel FRANCES
	(Hautes Pyrénées)	(Landes)
Fédération de Pêche	M. Jacques DUCOS	M. André DARTAU
1	(Hautes Pyrénées)	(Pyrénées Atlantiques)
	M. Philippe DURIS (Landes)	M. Michel LANCON (Gers)
Comité Départemental du Tourisme	M. Jean Manuel DELEUZE	M. Gérard CAZALIS
	(Hautes Pyrénées)	(Pyrénées Atlantiques)
irrigants	représentant (Gers) Syndicat Départemental d'Irrigation des Hautes Pyrénées M. Jean PERE	
Association de carriers	M. Jean Marc NGUYEN	
UNICEM		
Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine	Le Président ou son représentant	
Société Electricité de France (ERDF)	André VILLEMUR	Pascal OSSELIN

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- Le Préfet des Landes Coordonnateur du sous-bassin Adour ou son représentant, représentant du Préfet Coordonnateur de Bassin,
- Le Préfet du Gers ou son représentant,
- Le Préfet des Pyrénées Atlantiques ou son représentant,
- Le Préfet des Hautes Pyrénées ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou son représentant,
- Le Chef du Service Police de l'Eau des Landes ou son représentant,
- Le Chef du Service Police de l'Eau du Gers ou son représentant,
- Le Chef du Service Police de l'Eau des Pyrénées Atlantiques ou son représentant,
- Le Chef du Service Police de l'Eau des Hautes Pyrénées ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Midi Pyrénées ou son représentant,
- Le Chef du service départemental des Landes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant (titulaire), des Hautes Pyrénées ou son représentant (suppléant),
- Le Directeur Départemental des Territoires des Hautes Pyrénées ou son représentant (titulaire),
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Landes ou son représentant (suppléant),
- Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Hautes Pyrénées ou son représentant (titulaire), des Pyrénées Atlantiques ou son

représentant (suppléant),

Le Directeur de l'Agence Régional de Santé des Pyrénées Atlantiques ou son représentant (titulaire), du Gers ou son représentant (suppléant),

Article 2: L' arrêtés préfectoral 14 février 2011 modifiant l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2005 est abrogé,

Article 3 : L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat des départements des Landes, du Gers, des Pyrénées Atlantiques ainsi que des Hautes Pyrénées et mis en ligne sur le site <u>www.gesteau.eaufrance.fr</u>

Article 4: Les Secrétaires Généraux des préfectures des Landes, du Gers, des Pyrénées Atlantiques et des Hautes Pyrénées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la présente commission.

à Mont-de-Marsan le, 0 7 JUIN 2011

Le Préfet,

Evence RICHARD